



AX-AUDIT
Commissariat aux comptes

**INSTITUT POUR LA PHOTOGRAPHIE
DES HAUTS-DE-FRANCE**

Siège social :

31 rue Faidherbe
59800 LILLE

SIREN 835 382 664

**RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES
SUR LES COMPTES ANNUELS
Exercice clos le 31/12/2019**

www.ax-audit.fr - contact@ax-audit.fr

4, rue de la Cousinerie - 59650 Villeneuve d'Ascq - 03 28 09 90 70

Dunkerque : 20 rue des Sœurs Blanches - 59140 Dunkerque

Paris : 14, rue Brémontier - 75017 Paris

Nantes : 15 bld Marcel Paul - Parc de l'Angevinière - 44800 Saint Herblain

Société de Commissariat aux comptes inscrite sur la liste nationale des
Commissaires aux Comptes, rattaché à la CRCC de Douai - SAS au capital de 100.000 Euros.
Siret : 751 486 713 00017 TVA : FR 227 514 867 13 APE 6920Z RCS Lille



Rapport du Commissaire aux Comptes sur les comptes annuels

Exercice clos le 31 décembre 2019

Mesdames, Messieurs les Membres,

I. Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre assemblée générale, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de l'association Institut pour la Photographie des Hauts de France relatifs à l'exercice clos le 31/12/2019, tels qu'ils sont joints au présent rapport. Ces comptes ont été arrêtés par le conseil d'administration le 26 mai 2020 sur la base des éléments disponibles à cette date dans un contexte évolutif de crise sanitaire liée au Covid-19.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de l'association à la fin de cet exercice.

II. Fondement de l'opinion

Référentiel de l'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance qui nous sont applicables, sur la période du 1^{er} janvier 2019 à la date d'émission de notre rapport, et notamment nous n'avons pas fourni de services interdits par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes.

III. Observation

Sans remettre en cause l'opinion exprimée ci-dessus, nous attirons votre attention sur le point suivant exposé dans la note « Événement postérieur à la clôture : Covid-19 » de l'annexe des comptes annuels concernant la situation de l'association quant au contexte actuel lié au COVID-19.



AX-AUDIT

Commissariat aux comptes

IV. Justification des appréciations

En application des dispositions des articles L. 823-9 et R.823-7 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous vous informons que les appréciations les plus importantes auxquelles nous avons procédé, selon notre jugement professionnel, ont porté sur le caractère approprié des principes comptables appliqués et sur le caractère raisonnable des estimations significatives retenues et sur la présentation d'ensemble des comptes.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble, arrêtés dans les conditions rappelées précédemment, et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

V. Vérification du rapport de gestion et des autres documents adressés aux membres.

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion du conseil d'administration arrêté le 26 mai 2020 et dans les autres documents sur la situation financière et les comptes annuels adressés aux membres de l'association. S'agissant des événements survenus et des éléments connus postérieurement à la date d'arrêté des comptes relatifs aux effets de la crise liée au Covid-19, la direction nous a indiqué qu'ils feront l'objet d'une communication à l'assemblée générale appelée à statuer sur les comptes.

VI. Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes annuels

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de l'association à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider l'association ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le Conseil d'Administration.



AX-AUDIT

Commissariat aux comptes

VII. Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative.

Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.823-10-1 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre association.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;
- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de l'association à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;



AX-AUDIT

Commissariat aux comptes

- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Fait à VILLENEUVE D'ASCQ,
Le 26 mai 2020,

Commissaire aux comptes.
SAS AX-AUDIT, représentée par
Jérôme ELAUT

Bilan Actif

		31/12/2019			31/12/2018
		Brut	Amort. et Dépréc.	Net	Net
ACTIF IMMOBILISE	IMMOBILISATIONS INCORPORELLES				
	Frais d'établissement				
	Frais de recherche et de développement				
	Concessions brevets droits similaires				
	Fonds commercial (1)				
	Autres immobilisations incorporelles				
	Avances et acomptes				
	IMMOBILISATIONS CORPORELLES				
	Terrains				
	Constructions				
	Installations techniques, mat. et outillage indus.	38 303	8 409	29 894	
	Autres immobilisations corporelles	265 650	43 646	222 003	27 889
	Immobilisations grevées de droits				
	Immobilisations en cours				
	Avances et acomptes				
	IMMOBILISATIONS FINANCIERES (2)				
	Participations évaluées selon mise en équival.				
	Autres participations				
	Créances rattachées à des participations				
	Autres titres immobilisés				
	Prêts				
	Autres immobilisations financières	7 710		7 710	7 560
TOTAL (I)		311 663	52 055	259 608	35 449
ACTIF CIRCULANT	STOCKS ET EN-COURS				
	Matières premières, approvisionnements				
	En-cours de production de biens				
	En-cours de production de services				
	Produits intermédiaires et finis				
	Marchandises	3 234		3 234	
	Avances et Acomptes versés sur commandes	4 716		4 716	
	CREANCES (3)				
	Créances usagers et comptes rattachés	10 139		10 139	
	Autres créances	519 385		519 385	72 371
COMPTES DE REGULARISATION	VALEURS MOBILIERES DE PLACEMENT				
	DISPONIBILITES	220 704		220 704	411 719
	Charges constatées d'avance	9 899		9 899	
	TOTAL (II)	768 077		768 077	484 089
	Frais d'émission d'emprunt à étaler (III)				
	Primes de remboursement des obligations (IV)				
	Ecart de conversion actif (V)				
	TOTAL ACTIF (I à VI)	1 079 740	52 055	1 027 685	519 538
(1) dont droit au bail					
(2) dont à moins d'un an				7 710	7 560
(3) dont à plus d'un an					
ENGAGEMENTS RECUS					
Legs nets à réaliser : - acceptés par les organes statutairement compétents					- autorisés par l'organisme de tutelle
Dons en nature restant à vendre					

Bilan Passif

		31/12/2019	31/12/2018
Fonds associatifs	Fonds propres		
	Fonds associatifs sans droit de reprise		
	Dont legs et donations avec contrepartie d'actifs immobilisés, subventions d'investissements affectées à des biens renouvelables		
	Ecart de réévaluation		
	Réserves		
	Report à nouveau		
	Résultat de l'exercice	4 218	
	Total des fonds propres	4 218	
	Autres fonds associatifs		
	Fonds associatifs avec droit de reprise		
	- Apports	300 000	300 000
	- Legs et donations		
	- Subventions d'investissements affectées à des biens renouvelables		
	Résultats sous contrôle de tiers financeurs		
	Droits des propriétaires		
	Ecart de réévaluation		
	Subventions d'investissement sur biens non renouvelables	231 470	85 051
	Provisions réglementées		
	Total des autres fonds associatifs	531 470	385 051
	Total des fonds associatifs	535 688	385 051
Provisions	Provisions pour risques		
	Provisions pour charges	5 703	
	Total des provisions	5 703	
Fonds dédiés	Sur subventions de fonctionnement		
	Sur dons manuels affectés		
	Sur legs et donations affectés		
	Total des fonds dédiés		
DETTES (1)	DETTES FINANCIERES		
	Emprunts obligataires convertibles		
	Autres emprunts obligataires		
	Emprunts dettes auprès des établissements de crédit (2)	580	
	Emprunts et dettes financières divers		
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours		
	DETTES D'EXPLOITATION		
	Dettes fournisseurs et comptes rattachés	326 127	95 214
	Dettes fiscales et sociales	129 587	39 273
	DETTES DIVERSES		
	Dettes sur immobilisations et comptes rattachés		
	Autres dettes	30 000	
	Produits constatés d'avance		
	Total des dettes	486 294	134 487
	Ecart de conversion passif		
	TOTAL PASSIF	1 027 685	519 538
	Résultat de l'exercice exprimé en centimes	4 218,40	0,00
	(1) Dont à moins d'un an	486 294	134 487
	(2) Dont concours bancaires courants, et soldes créditeurs de banques et CCP	580	
ENGAGEMENTS DONNES			

Compte de Résultat

		31/12/2019	31/12/2018
		12 mois	11 mois
PRODUITS D'EXPLOITATION	Ventes de marchandises, de produits fabriqués	4 591	
	Prestations de services	2 656	
	Productions stockée		
	Production immobilisée		
	Subventions d'exploitation	1 727 500	412 861
	Dons		
	Cotisations		
	Legs et donations		
	Autres produits de gestion courante	241	49
	Reprises sur provisions et amortissements, transfert de charges	8 554	
	Autres produits	48 919	14 949
	Total des produits d'exploitation	1 792 462	427 859
CHARGES D'EXPLOITATION	Achats	8 900	
	Variation de stock	(3 234)	
	Autres achats et charges externes	1 083 428	229 817
	Impôts, taxes et versements assimilés	23 968	1 784
	Rémunération du personnel	389 172	94 365
	Charges sociales	146 512	41 340
	Subventions accordées par l'association		
	Dotation aux amortissements et dépréciations	51 507	548
	Dotation aux provisions	5 703	
	Autres charges	78 603	60 004
	Total des charges d'exploitation	1 784 559	427 859
	1 - RESULTAT COURANT NON FINANCIER	7 902	
Charges Produits financiers	Reprises sur provisions et dépréciations et transferts de charges		
	Intérêts et produits financiers		
	Dotation aux amortissements et aux dépréciations		
	Intérêts et charges financières	115	
	2 - RESULTAT FINANCIER	(115)	
	3 - RESULTAT COURANT AVANT IMPOT (1 + 2)	7 788	
	Produits exceptionnels	844	
	Charges exceptionnelles	4 413	
	4 - RESULTAT EXCEPTIONNEL	(3 569)	
	Impôts sur les sociétés		
	(+) Report des ressources non utilisées des exercices antérieurs		
	(-) Engagements à réaliser sur ressources affectées		
	TOTAL DES PRODUITS	1 793 306	427 859
	TOTAL DES CHARGES	1 789 087	427 859
	EXCEDENT ou DEFICIT	4 218	
EVALUATION DES CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES EN NATURE	PRODUITS		
	Bénévolat		
	Prestations en nature		
	Dons en nature		
	CHARGES		
	Secours en nature		
	Mise à disposition gratuite de biens et services		
	Personnel bénévole		

Annexe

Règles et Méthodes Comptables

Les comptes annuels de l'exercice ont été élaborés et présentés conformément aux règles générales applicables en la matière et dans le respect du principe de prudence.

Le bilan de l'exercice présente un total de **1 027 685** euros.

Le compte de résultat, présenté sous forme de liste, affiche un total **produits** de **1 793 306** euros et un total **charges** de **1 789 087** euros, dégageant ainsi un **résultat** de **4 218** euros.

L'exercice considéré débute le **01/01/2019** et finit le **31/12/2019**.

Il a une durée de **12** mois. L'exercice précédent avait une durée de 11 mois.

Il s'agit de la deuxième année d'existence de l'association.

Aucun changement dans les méthodes d'évaluation et dans les méthodes de présentation n'a été apporté par rapport à l'exercice précédent. Les conventions générales comptables ont été appliquées conformément aux hypothèses de base:

- continuité de l'exploitation.
- permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre.
- indépendance des exercices.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

Les présents comptes ont été arrêtés conformément aux principes édictés :

- Par le règlement du Comité de la Réglementation Comptable (CRC) n°99-01 du 16 février 1999 relatif aux modalités d'établissement des comptes annuels des associations et des fondations ;
- Et par le règlement de l'Autorité des Normes Comptables (ANC) n°2014-03 du 5 juin 2014 relatif au Plan Comptable Général, modifié par les règlements ANC n°2015-06 du 23 novembre 2015 et ANC n°2016-07 du 4 novembre 2016.

Les principales méthodes utilisées sont :

Immobilisations

Les immobilisations corporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition (prix d'achat et frais accessoires, hors frais d'acquisition des immobilisations) ou à leur coût de production.

Les amortissements pour dépréciation sont calculés suivant le mode linéaire ou dégressif en fonction de la durée normale d'utilisation des biens.

Immobilisation	Mode d'amortissement	Durée d'amortissement
Installations techniques	Linéaire	de 1 à 3 ans
Installations générales, agencements	Linéaire	de 1 à 5 ans
Matériel de bureau	Linéaire	de 1 à 3 ans
Mobilier	Linéaire	3 ans
Mobilier expositions	Linéaire	de 1 à 3 ans

Règles et Méthodes Comptables

Les éléments non amortissables de l'actif immobilisé sont inscrits pour leur valeur brute constituée par le coût d'achat hors frais accessoires. Lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur brute, une provision pour dépréciation est constituée du montant de la différence.

A ce titre, 7 751 € d'achats de livres ont été inscrits en immobilisations corporelles et constituent un fonds documentaire. Ils ne font pas l'objet d'un amortissement.

Stocks et en cours

Les stocks de marchandises sont constitués de livres acquis dans le cadre des expositions. Ils ont été évalués au dernier prix d'achat connu.

Créances et dettes

Les créances et les dettes ont été évaluées pour leur valeur nominale.

Les créances ont, le cas échéant, été dépréciées par voie de provision pour tenir compte des difficultés de recouvrement auxquelles elles étaient susceptibles de donner lieu.

Disponibilités

Les liquidités disponibles en banque ou en caisse ont été évaluées pour leur valeur nominale.

Éléments significatifs de l'exercice

L'association a organisé sa première programmation sur l'exercice.

Intitulée "extraORDINAIRE", cette programmation s'est déroulée du 12 octobre au 15 décembre 2019.

Suite à l'Assemblée Générale Extraordinaire du 02/12/2019, l'association a déposé de nouveaux statuts. Ils intègrent le changement de nom de l'association : "l'association de préfiguration de l'Institut pour la Photographie des Hauts-de-France" est renommée "Institut pour la Photographie des Hauts-de-France".

Evènement postérieur à la clôture : COVID-19

L'Organisation Mondiale de la Santé (OMS) a qualifié le Covid-19 d'épidémie le 30 Janvier 2020 et l'a classé en pandémie mondiale le 11 mars 2020.

L'article L 123-20 du Code de commerce indique que pour l'établissement des comptes annuels, « il doit être tenu compte des passifs qui ont pris naissance au cours de l'exercice ou d'un exercice antérieur, même s'ils sont connus entre la date de clôture et celle de l'établissement des comptes » et conformément aux recommandations de l'Autorité des Normes Comptables (ANC) qui considère que :

- L'épidémie de Covid-19 est un évènement qui n'a acquis une ampleur internationale qu'en 2020 ;
- Et que les actifs et les passifs, les charges et produits mentionnés respectivement au bilan et au compte de résultat au 31 décembre 2019 sont comptabilisés et évalués sans tenir compte de cet événement et de ses conséquences.

Les comptes 2019 n'ont pas donné lieu à modification compte tenu de l'évènement postérieur Covid-19.

Par ailleurs, au regard de l'imprévisibilité de l'évolution de cette crise et de ses conséquences, les incertitudes susceptibles d'affecter la pertinence de l'information comptable telle que présentée au 31 décembre 2019 et les impacts connus et estimables à la date d'établissement des comptes sont les suivants :

- Report de la 2ème programmation de l'association, prévue initialement d'avril à juin 2020 au mois de septembre 2020 ;
- Recours à l'activité partielle

Dans le cadre du plan comptable général et conformément à l'avis de l'ANC, à ce stade le principe de continuité d'exploitation n'est pas remis en cause.

Immobilisations

		Valeurs brutes début d'exercice	Mouvements de l'exercice				Valeurs brutes au 31/12/201
			Augmentations		Diminutions		
			Réévaluations	Acquisitions	Viremt p.à p.	Cessions	
INCORPORELLES	Frais d'établissement et de développement						
	Autres						
	TOTAL IMMOBILISATIONS INCORPORELLES						
CORPORELLES	Terrains						
	Constructions sur sol propre sur sol d'autrui instal. agencé aménagement						
	Instal technique, matériel outillage industriels			38 303			38 303
	Instal., agencement, aménagement divers			169 975			169 975
	Matériel de transport						
	Matériel de bureau, informatique et mobilier	28 437		59 486			87 923
	Emballages récupérables et divers			7 751			7 751
	Immobilisations grévées de droits						
	Immobilisations corporelles en cours						
	Avances et acomptes						
	TOTAL IMMOBILISATIONS CORPORELLES	28 437		275 516			303 953
FINANCIERES	Participations évaluées en équivalence						
	Autres participations						
	Autres titres immobilisés						
	Prêts et autres immobilisations financières	7 560		150			7 710
	TOTAL IMMOBILISATIONS FINANCIERES	7 560		150			7 710
TOTAL		35 997		275 666			311 663

Amortissements

		A mortissements début d'exercice	Mouvements de l'exercice		A mortissements au 31/12/2019
			Dotations	Diminutions	
INCORPORELLES	Frais d'établissement et de développement				
	Autres				
	TOTAL IMMOBILISATIONS INCORPORELLES				
CORPORELLES	Terrains				
	Constructions sur sol propre				
	sur sol d'autrui				
	instal. agencement aménagement				
	Instal technique, matériel outillage industriels		8 409		8 409
	Autres instal., agencement, aménagement divers		26 473		26 473
	Matériel de transport				
	Matériel de bureau, mobilier	548	16 625		17 173
	Emballages récupérables et divers				
Immobilisations grevées de droits					
TOTAL IMMOBILISATIONS CORPORELLES	548	51 507		52 055	
TOTAL		548	51 507		52 055

Créances et Dettes

		31/12/2019	1 an au plus	plus d'1 an
CREANCES	Créances rattachées à des participations			
	Prêts			
	Autres immobilisations financières	7 710	7 710	
	Clients douteux ou litigieux			
	Autres créances clients	10 139	10 139	
	Créances représentatives des titres prêtés			
	Personnel et comptes rattachés			
	Sécurité sociale et autres organismes sociaux	15	15	
	Impôts sur les bénéfices			
	Taxes sur la valeur ajoutée			
	Autres impôts, taxes versements assimilés			
	Divers	518 644	518 644	
	Groupe et associés			
	Débiteurs divers	726	726	
	Charges constatées d'avance	9 899	9 899	
TOTAL DES CREANCES		547 133	547 133	
Prêts accordés en cours d'exercice				
Remboursements obtenus en cours d'exercice				
Prêts et avances consentis aux associés (personnes physiques)				

		31/12/2019	1 an au plus	1 à 5 ans	plus de 5 ans
DETTES	Emprunts obligataires convertibles				
	Autres emprunts obligataires				
	Emprunts dettes ets de crédit à 1an max. à l'origine	580	580		
	Emprunts dettes ets de crédit à plus 1 an à l'origine				
	Emprunts et dettes financières divers				
	Fournisseurs et comptes rattachés	326 127	326 127		
	Personnel et comptes rattachés	38 501	38 501		
	Sécurité sociale et autres organismes sociaux	78 750	78 750		
	Impôts sur les bénéfices				
	Taxes sur la valeur ajoutée				
	Obligations cautionnées				
	Autres impôts, taxes et assimilés	12 337	12 337		
	Dettes sur immobilisations et comptes rattachés				
	Groupe et associés				
	Autres dettes	30 000	30 000		
	Dette représentative de titres empruntés				
	Produits constatés d'avance				
TOTAL DES DETTES		486 294	486 294		
Emprunts souscrits en cours d'exercice					
Emprunts remboursés en cours d'exercice					
Emprunts dettes associés (personnes physiques)					

Charges à payer (avec détail)

	31/12/2019	31/12/2018	Variations	%
Emprunts obligataires convertibles				
Autres emprunts obligataires				
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit	80		80	
Emprunts et dettes financières divers				
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	79 986	54 118	25 868	47,80
Dettes fiscales et sociales	66 583	11 869	54 713	60,9
Dettes fournisseurs d'immobilisation				
Autres dettes	30 000		30 000	
TOTAL	176 648	65 987	110 661	67,7

Les autres dettes reprennent le solde des bourses à verser aux lauréats.

Tableau de suivi des fonds associatifs

Libellé	Solde au début de l'exercice A	Augmentations B	Diminutions C	Solde à la fin de l'exercice D = A + B - C
Fonds associatifs sans droit de reprise				
- Patrimoine intégré				
- Fonds statutaires				
- Subventions d'investissement non renouvelables				
- Apports sans droit de reprise				
- Legs et donations avec contrepartie d'actif immobilisés				
- Subventions d'investissement affectées à des biens renouvelables				
Ecarts de réévaluation sur des biens sans droit de reprise				
Réserves statutaires ou contractuelles				
Réserves réglementées				
Autres réserves				
Report à nouveau				
Résultat de l'exercice		4 218		4 218
Fonds associatifs avec droit de reprise				
- Apports	300 000			300 000
- Legs et donations				
- Subventions d'investissement sur biens renouvelables				
Résultats sous contrôle des tiers financeurs				
Droits des propriétaires (Commodat)				
Ecarts de réévaluation sur des biens avec droit de reprise				
Subventions d'investissement sur biens non renouvelables	85 051	252 500	106 081	231 470
Provisions réglementées				
TOTAL	385 051	256 718	106 081	535 688

Notes sur le bilan Actif

Immobilisations

Les principales acquisitions d'immobilisations se rattachent aux agencements, aménagements, et achats de mobilier réalisés pour les locaux situés rue de Thionville.

Créances

Le poste "Créances diverses" (518 644 €) reprend le solde de la subvention de la Région Hauts de France 2019 qui restait à percevoir au 31/12/2019.

Les charges constatées d'avance

Les charges constatées d'avance ne sont composées que de charges ordinaires dont la répercussion sur le résultat est reportée à un exercice ultérieur.

Notes sur le bilan Passif

Apports avec droit de reprise :

Les apports avec droit de reprise se composent de l'apport effectué par la Région Hauts-de-France à la constitution de l'association.

Subventions d'investissements sur biens non renouvelables :

Le poste "subvention d'investissement" reprend les subventions d'investissements accordées par la Région Hauts-de-France au titre des exercices 2018 et 2019.

Notes sur le compte de résultat

Ventilation des produits d'exploitation

Les produits d'exploitation de l'exercice se ventilent de la manière suivante :

Nature des produits d'exploitation	Montant	Taux
Subvention d'exploitation	1 727 500 €	96,38%
Subvention d'investissement (Quote-part)	48 919 €	2,73%
Transferts de charges	8 554 €	0,48%
Ventes de marchandises	4 591 €	0,25%
Prestations de services	2 656 €	0,15%
Autres produits de gestion courante	241 €	0,01%
TOTAL	1 792 462 €	100,00 %

Ventilation des subventions

Nature des subventions	Montant	Taux
Région Hauts-de-France	1 727 500 €	
TOTAL	1 727 500 €	

La subvention d'exploitation accordée par le Conseil Régional des Hauts-de-France au titre de l'exercice 2019 s'élève à 1 727 500 €.

Autres informations relatives au compte de résultat

Les postes de charges et produits composant le résultat de l'exercice figurent au compte de résultat des états financiers.

On pourra s'y reporter ainsi qu'à la plaquette financière annuelle, documents qui fournissent une information plus détaillée.

Autres informations

Rémunération des dirigeants

Au sein de l'association, le montant des rémunérations et avantages en nature des trois plus hauts cadres dirigeants bénévoles et salariés visés par l'article 20 de la loi n°2006-586 du 23 mai 2006 relative au volontariat associatif est nul.

Contributions volontaires en nature

Au cours de l'exercice, l'association a bénéficié des contributions volontaires en nature suivantes :

- apport de licence de marque "festival d'ARLES";
- mobilier : 12 373 € ;
- prêt de matériel : 6 071,87 € ;
- mise à disposition des locaux situés au 11 rue de Thionville : 81 775 €.

Ces contributions n'ont pas fait l'objet d'une valorisation dans les comptes.

Engagement retraite

Engagements pris en matière de pensions, retraite et engagements assimilés

Le montant provisionné dans les comptes de l'association au titre des engagements pour l'indemnité de départ à la retraite s'élève à la clôture de l'exercice à 5 703 euros. Cette provision a été comptabilisée pour la première fois au cours de l'exercice.

Les calculs retenus pour l'évaluation de l'indemnité de départ à la retraite sont basés sur :

- Convention collective de l'Animation
- les droits accumulés en fin de carrière : méthode rétrospective proratisée sur l'ancienneté
- le départ volontaire ou à l'initiative du salarié
- l'âge de départ à la retraite : 62 ans
- le taux de rotation du personnel : 2%
- le taux moyen d'augmentation des salaires : 2%
- le taux d'actualisation retenu : 1.15%
- le taux moyen des charges sociales : 50%

ANNEXE - Elément 13

Effectif moyen

		31/12/2019	Interne
EFFECTIF MOYEN PAR CATEGORIE	Cadres & professions intellectuelles supérieures		5
	Professions intermédiaires		
	Employés		6
	Ouvriers		
	TOTAL		11